

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Oyem : une rentrée des classes au petit trot

LES différents établissements primaires sont encore dans la phase des inscriptions et réinscriptions des élèves.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

La rentrée progressive des classes 2020-2021, annoncée par le ministère de l'Éducation nationale comme débutant le lundi 9 novembre dernier, n'a pas véritablement été effective dans la quasi-totalité des établissements primaires d'Oyem. Les classes de quatrième et cinquième années n'ont pas accueilli leurs élèves comme prévu par la tutelle.

Plus de la majorité des chefs des écoles primaires poursuivaient la phase des inscriptions et réinscriptions qui a connu un

léger retard, en raison de "l'interdiction faite par le ministère de procéder aux inscriptions et réinscriptions, avant les affectations des chefs d'établissements, des personnels administratifs et des enseignants", a indiqué un directeur d'école. Les responsables d'établissements qui sont toujours en attente de leur confirmation à leur poste ou affectation, ont dû passer les deux semaines consacrées à la rentrée administrative, au nettoyage des écoles. Depuis le lundi matin, dans le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, de nombreux parents se sont rués vers les établissements, afin d'inscrire ou réinscrire leurs bambins. C'est le cas à l'École provinciale d'Oyem (EPO), École d'application d'Oyem (EAO), École publique de Mekaga (EPM), École publique de Ngouéma (EPN) et ailleurs.

L'heure n'était donc pas à la reprise effective des cours, mais à la réception



Il faudra attendre encore un peu avant le début effectif des cours.

des parents d'élèves, à l'ouverture et au nettoyage des salles de classe. Le directeur de l'EPO, Renaud Damien Essemvou Ndong, a invité les parents à "ne pas traîner le pas, pour attendre le dernier moment des inscriptions".

Et son collègue de l'école d'application, Guy-Roger Bibang, de renchérir : "Nous fonctionnons actuellement avec le système Xgest. Par conséquent, lorsque le ministère va décider de l'arrêt des inscriptions, nous n'aurons plus de places

disponibles pour les retardataires". Avec ce léger retard à l'allumage, "les premiers cours pourront avoir lieu d'ici jeudi ou vendredi dans les écoles primaires d'Oyem", a confié un autre directeur d'école.

Collecte des fiches de déclaration des biens



Une responsable administrative déclarant ses biens. **L'OPÉRATION** est menée, à Oyem, par une mission de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite.

E. E.M
Oyem/Gabon

UNE délégation des membres de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI) procède, depuis le 9 novembre à Oyem, à une opération de collecte des fiches de déclaration des biens, auprès des agents publics et autres dépositaires de l'autorité de l'État exerçant dans le chef-lieu

de la province du Woleu-Ntem. Cette mission est conduite par Jean-Faustin Ndomba, commissaire membre. Selon lui, cette opération de collecte vient après la mission de sensibilisation et de distribution des fiches à remplir, le 15 septembre dernier, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville-d'Oyem. "Nous avons été instruits par notre président de récupérer les fiches déjà remplies par leurs propriétaires, et d'en distribuer à ceux qui n'en ont pas eu

la dernière fois", a indiqué le chef de mission.

Cette opération de déclaration des biens (immeubles, maisons, comptes d'épargne, véhicules...) concerne les responsables administratifs centraux, les conseillers locaux, les personnels des forces de défense et de sécurité, les opérateurs économiques, le patronat et les partenaires au développement. Ils sont obligés de faire connaître leurs biens conformément, d'une part, à la loi n° 002/2003 du 7 mai 2003, instituant un régime de prévention et de répression de l'enrichissement illicite et, d'autre part, à la loi 003/2003 du 7 mai 2003, portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite, ainsi que le décret 324 du 7 avril 2004 modifié, fixant les modalités de la déclaration de biens par les dépositaires de l'autorité de l'État et les conditions de leur conservation et de leur exploitation. La mission s'étendra aux villes de Bitam et Mitzi où les émissaires de la CNLCEI échangeront également avec les agents publics de Minvoul et Medouneu.

Le chef de regroupement d'Abang-Medoumou installé



Installation par le préfet du Woleu du chef d'Abang-Medoumou.

DAVID Nzue Ndong a été installé par le préfet du Woleu, Élie Nziengui.

E.E.M
Oyem/Gabon

DAVID Nzue Ndong, 72 ans, est le nouveau chef de regroupement de villages d'Abang-Medoumou, dans le département du Woleu (canton Woleu), à une vingtaine de kilomètres d'Oyem, sur la route de Bitam. Le promu a été installé dans ses nouvelles fonctions par le préfet du Woleu, Élie Nziengui, le 28 octobre dernier, en présence des villageois.

Le nouvel auxiliaire de comman-

dement a reçu, à cette occasion, les attributs de chef (drapeau, médaille) de la part de son responsable hiérarchique. Lequel l'a invité à être un chef exemplaire, proche et toujours à l'écoute de ses administrés, et respectueux de la hiérarchie et des lois de notre pays.

Une fois investi dans ses nouvelles charges, "vous avez désormais comme obligation de recevoir toutes les missions administratives, de déclarer les naissances, les décès, les maladies, ainsi que les faits divers et de recenser les étrangers", a instruit le préfet Élie Nziengui au nouvel auxiliaire de commandement des villages Abang-Medoumou. L'autorité départementale n'a pas manqué de rappeler à son collaborateur qu'il devient désormais un homme neutre. "Car un chef n'a pas de camp", a-t-il conseillé.

Le promu a remercié les hautes autorités du pays, pour la confiance placée en sa personne. Notons que David Nzue Ndong succède au chef Jean Meye Ekwe-me, décédé il y a quelques mois.